

N° de résolution
ou annotation

24-05-153

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE NANTES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **14 mai 2024**, à la salle du conseil, située au 1244, rue Principale, Nantes.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Bruneau Hébert
Siège #3 - Richard Grenier
Siège #4 - Julie Rodrigue
Siège #5 - Daniel Poirier
Siège #6 - Lynda Bouffard

Est/sont absents à cette séance :

Siège #1 - Danielle Boulet

Le maire, monsieur Daniel Gendron, est absent.

Formant quorum sous la présidence de madame Julie Rodrigue, mairesse suppléante.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par la mairesse suppléante de la municipalité de Nantes. Monsieur Ali Mohammed Ayachi, directeur général et greffier-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal des séances
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur de l'année 2023
 - 5.2 - Addenda à la résolution numéro 24-02-35
 - 5.3 - Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
 - 5.4 - Barrage du lac Whitton
 - 5.4.1 - Servitudes d'accès aux barrages X2142342 et X2143137
 - 5.5 - Correction en vertu de l'article 202.1 du code municipale règlement 500-23 sur la taxation et tarifications 2024
 - 5.6 - Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 26 au 28 septembre 2024
 - 5.7 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et programme de soutien Municipalité amie des aînés
 - 5.8 - Ajustement de la prime pour l'entretien ménager - Isabelle Cameron
- 6 - SERVICE INCENDIE
 - 6.1 - Offre d'achat d'un camion d'urgence usagé



N° de résolution
ou annotation

- 6.2 - Entente intermunicipale d'entraide relative à l'équipe de sauvetage technique du service de sécurité incendie de la ville de Beauceville
- 6.3 - Nettoyage des trottoirs du village par les pompiers
- 7 - SERVICE DE VOIRIE
 - 7.1 - Offre de service pour la réparation d'asphalte sur le rang Saint-Joseph
 - 7.2 - Modification de l'entente de service avec la compagnie EXP dans le cadre du projet de la Yard (SHE-24000706-A0)
 - 7.3 - Achat de matériau granulaire de 6500t de type gravier pour le rechargement des chemins de la municipalité
 - 7.4 - Achat de matériau granulaire de 6000t de type carrière pour le rechargement des chemins de la municipalité
 - 7.5 - Disposition de bien - vente de la rétrocaveuse
 - 7.6 - Acceptation d'offre de traçage des lignes de circulations
 - 7.7 - Demande de monsieur Michel Auger - rechargement sur le 3e rang
 - 7.8 - Réparation du bâtiment accessoire du centre communautaire de la municipalité située au 2371, rue Laval
 - 7.9 - Réparation de l'asphalte à l'intersection de la rue Boutin et la rue Michel
 - 7.10 - Réparation des bordures d'asphalte
 - 7.11 - Pose de ralentisseur de vitesse sur la rue Notre-Dame
- 8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES
 - 8.1 - Offre de service pour le nettoyage des conduites d'égouts
- 9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE
 - 9.1 - Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 9.2 - Adoption du règlement no 505-24 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires.
- 10 - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 10.1 - Adoption des comptes
- 11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
 - 11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 14 mai 2024
 - 11.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 14 mai 2024
- 12 - RAPPORT DU MAIRE
- 13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS
- 14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES
- 15 - DONS ET COMMANDITES
 - 15.1 - Demande de commandite pour l'événement "Hommes forts" à Frontenac
 - 15.2 - Bénévolat pour le tour de Beauce
 - 15.3 - Demande de commandite pour la Fondation québécoise du cancer
 - 15.4 - Remerciement aux bénévoles du 11 mai 2024
 - 15.5 - Résultat du tirage du Brunch
- 16 - QUESTIONS DIVERSES
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

24-05-154

Sur la proposition de monsieur Bruneau Hébert, appuyée par monsieur Richard Grenier que l'ordre du jour soit adopté avec les insertions suivantes :

7.9 - Réparation de l'asphalte à l'intersection de la rue Boutin et la rue Michel

7.10 - Réparation des bordures d'asphalte

7.11 - Pose de ralentisseur de vitesse sur la rue Notre-Dame

15.3 - Demande de commandite pour la Fondation québécoise du cancer

15.4 - Remerciement aux bénévoles du 11 mai 2024

15.5 - Résultat du tirage du Brunch

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 - Adoption du procès-verbal des séances

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2024 et des séances extraordinaires du 23, 29 avril 2024 ont été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Par ce motif et sur la proposition de madame Lynda Bouffard, appuyée par monsieur Richard Grenier. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024 et les séances extraordinaires du 23, 29 avril 2024 sont approuvées tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité par les conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Massy, résidente de la rue Notre-Dame, demande l'installation de ralentisseur de vitesse sur la rue Notre-Dame et la réparation d'une lumière de rue. Le conseil l'avise que la pose de ralentisseur de vitesse sera traitée au point 7.11 de la présente séance. Pour ce qui est de la réparation de la lumière de rue, le directeur général va faire le suivi avec l'équipe municipale.

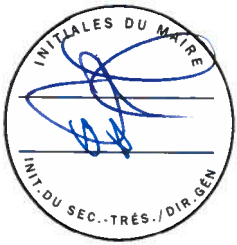
- Monsieur Dallaire, résident du secteur Laval, demande si le brûlage de gaz à l'entreprise BellGaz est normal. Le conseil l'avise qu'effectivement c'est normal et l'équipe d'incendie est au courant.

- Monsieur Quirion, résident du secteur Laval, demande au conseil de régler la problématique d'entreposage de palette sur la rue Laval. Le conseil informe monsieur Quirion et une autre résidente que l'inspectrice de la municipalité est sur le dossier ainsi que le préventionniste de la MRC.

- La résidente du 2875, rue Laval, demande s'il est nécessaire d'avoir deux panneaux de passage à piéton sur la rue Laval en face de chez elle. Le conseil demande au directeur général de faire une vérification à ce sujet.

- Monsieur Arsenault, résident du secteur Laval, demande s'il est possible de remplacer le bac brun par un composteur domestique. Le conseil l'informe que le bac est nécessaire. Cependant, après la distribution s'il reste des composteurs domestiques, il est possible que la municipalité les donne à ceux qu'il le souhaite.

- Monsieur Côté ayant une propriété sur le 10e rang, demande la réparation du fossé dans son secteur (trois propriétés sont touchées). Le conseil



N° de résolution
ou annotation

demande au directeur général de faire la vérification et si nécessaire une réparation.

- Une résidente de la municipalité demande des informations et un suivi sur le projet d'entente au centre sportif de Mégantic (CSM). La mairesse suppléante fait un résumé des faits et l'informe que la municipalité n'a pas une autre proposition que celle déjà présentée. Elle souligne que le programme actuel reste en vigueur et que les nouvelles cartes d'adhésion sont remboursées sauf les taxes comme à l'habitude.

- Lors de la discussion au sujet du CSM, Monsieur Arsenault, résident du secteur Laval, propose la construction d'une dalle de ciment. Le conseil l'informe que c'est un projet qu'elle étudie.

- Monsieur Côté ayant une propriété sur le 10e rang, demande des informations sur la voie de contournement. La mairesse l'informe qu'il n'y a pas eu de changement depuis la dernière séance.

5 - ADMINISTRATION

24-05-155

5.1 - Dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur de l'année 2023

Le directeur général dépose et fait l'explication du rapport financier et le rapport du vérificateur de l'exercice financier finissant le 31 décembre 2023.

24-05-156

5.2 - Addenda à la résolution numéro 24-02-35

ATTENDU QUE la résolution numéro 24-02-35 a été adoptée le 6 février 2024 et il est nécessaire de définir à cette dernière le remboursement du fonds de roulement;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus de financer l'achat prévu dans la résolution numéro 24-02-35 à même le fonds de roulement, soit le montant de taxe nette de 136 483,75 \$. Ce montant sera amorti sur 10 ans et il est réparti comme suit :

Année fiscale	Montants
2025	13 648,40 \$
2026	13 648,40 \$
2027	13 648,40 \$
2028	13 648,40 \$
2029	13 648,40 \$
2030	13 648,40 \$
2031	13 648,40 \$
2032	13 648,40 \$
2033	13 648,40 \$
2034	13 648,40 \$

24-05-157

5.3 - Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

ATTENDU QUE la FQM propose à la municipalité de Nantes une mutuelle de prévention en matière de sécurité en milieu de travail;

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention est un regroupement volontaire d'employeurs qui s'engage dans une démarche de prévention, de réadaptation et de retour en emploi des travailleurs victimes d'une lésion professionnelle. En se regroupant, les employeurs bénéficieront d'une tarification reflétant leurs efforts;



N° de résolution
ou annotation

24-05-158

ATTENDU QUE les services de FQM SST offrent :

- Des conseillers en prévention en santé et sécurité du travail spécialisés en SST, sur place et à distance;
- La création d'un programme de prévention et un suivi rigoureux de chacune des réclamations à la CNESST;
- Du soutien en prévention et en gestion des lésions professionnelles
- Des conseils personnalisés, adaptés et efficaces permettant d'obtenir des réductions des cotisations à la CNESST;
- L'accès à un fonds de défense dédié à la mutuelle FQM SST et permettant de recevoir l'accès à des services médicaux et juridiques;
- L'accès à de la formation spécifique, de très grandes qualités et à de très faibles coûts;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du document intitulé mutuel de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

Il est proposé que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relatives au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2025 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

QUE le maire, monsieur Daniel Gendron et le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution, et ce au nom et pour la municipalité de Nantes.

La proposition est soumise au vote des élus présents :

- Monsieur Bruneau Hébert vote contre la proposition de résolution.
- Monsieur Richard Grenier, Monsieur Daniel Poirier et Madame Lynda Bouffard votent pour l'adoption de la proposition de résolution.

À la majorité des élus présents, la proposition est résolue et adoptée.

5.4 - Barrage du lac Whitton

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes prend à cœur la conservation de ses espaces naturels sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association des Riverains du lac Whitton a un projet de réfection du barrage du Lac-Whitton;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a procédé à l'adoption du règlement numéro 497-23 concernant l'établissement d'un programme d'aide à la réalisation de travaux d'atténuation des risques de sinistres ou d'entretien, de mise aux normes ou de réhabilitation d'un barrage;

ATTENDU QUE l'Association des Riverains du lac Whitton peut faire une demande d'aide en vertu du règlement numéro 497-23;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes croit à la réalisation du projet de la réfection et souhaite soutenir autant que faire ce peu ce projet;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents de faire un don à la hauteur du prix d'acquisition des barrages (structures X2142342 et X2143137), leur assiette foncière (6 603 134 lot projeté, 6 603 133 lot projeté et 6 603 137 lot projeté) tel que définis dans le projet de la description technique réalisé par la compagnie Ecce terra (LM12752-1) et les frais de notaires.

QUE le montant maximal du don est de 37 000\$, et ce à la suite de dépôt des documents justificatifs (offre d'achat, factures, etc);

QU' afin de couvrir la dépense, une somme équivalente du surplus non affecté soit affectée à cette dépense;

QUE ce don ne soit pas inclus dans le calcul de la future taxe de secteur.

24-05-159

5.4.1 - Servitudes d'accès aux barrages X2142342 et X2143137

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir des accès aux structures X2142342 et X2143137;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Lynda Bouffard, et résolu à l'unanimité des élus de greffer les lots cités dans la description technique réalisée par la compagnie Ecce terra, d'une servitude de passage pour la municipalité et l'association des riverains du lac Whitton.

QUE le directeur général est autorisé de contacter un notaire pour réaliser le droit de passage et si c'est nécessaire un arpenteur.

QUE le maire, monsieur Daniel Gendron et le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés à signer au nom et pour la municipalité tout document nécessaire pour l'exécution de la présente résolution.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-470-00-420.

24-05-160

5.5 - Correction en vertu de l'article 202.1 du code municipale règlement 500-23 sur la taxation et tarifications 2024

ATTENDU QUE l'article 202.1 du code municipal permet au greffier-trésorier de modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

ATTENDU QUE dans un tel cas, le greffier-trésorier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Le greffier-trésorier dépose au conseil le document "règlement 500-23 sur la taxation et tarifications 2024" et le procès-verbal de correction.

24-05-161

5.6 - Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 26 au 28 septembre 2024

ATTENDU QUE la Fédération municipale du Québec (FQM) organise un congrès entre le 26 et le 28 septembre 2024;



N° de résolution
ou annotation

24-05-162

ATTENDU QUE cet événement est une opportunité pour les élus de prendre les connaissances des diverses nouveautés en matière d'éthique, de législation et des projets dans diverses municipalités au Québec;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents que le directeur général procède à l'inscription et payer les frais pour le congrès de la FQM qui se déroulera à la ville de Québec entre le 26 et 28 septembre 2024 pour les élus suivants :

- Monsieur Daniel Gendron, maire de la municipalité;
- Madame Julie Rodrigue, conseillère municipale du district 4;
- Monsieur Richard Grenier, conseiller municipal du district 3;
- Madame Lynda Bouffard, conseillère du district 6.

QUE le directeur général est autorisé à procéder aux réservations des hébergements nécessaires des élus et le paiement des frais d'hébergement, de subsistance et de transports pour les élus qui sont inscrits et sur présentation des factures à l'exception des produits alcoolisés.

5.7 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales et programme de soutien Municipalité amie des aînés

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

ATTENDU QUE le ministère responsable des aînés a élaboré et mettra prochainement en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés qui vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif. Le programme est affilié à l'Organisation mondiale de la Santé;

ATTENDU QUE la MRC du Granit souhaite présenter, en 2024-2025, dans le cadre de ces programmes, des demandes d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale (PFM) et d'une démarche municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes souhaite présenter conjointement une demande collective avec la MRC du Granit, en 2024-2025, dans le cadre de ces programmes, des demandes d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale (PFM) et d'une démarche municipalité amie des aînés (MADA);

SUR LA PROPOSITION de madame Lynda Bouffard et **APPUYÉ PAR** monsieur Richard Grenier.

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des élus présents

- D'autoriser monsieur, Daniel Gendron, maire de la municipalité ou Ali Mohammed Ayachi, directeur général, à signer au nom et pour la municipalité tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2024-2025 dans le cadre de ces programmes et, si la demande est acceptée par le Ministère, la convention d'aide financière liée à ces mêmes programmes;
- De confirmer que madame Julie Rodrigue est l' élu(e) responsable des questions familiales et des aînés (MADA);



24-05-163

N° de résolution
ou annotation

- De confirmer que madame Julie Rodrigue est le/la responsable de l'administration des questions familiales et des aînés (MADA).

5.8 - Ajustement de la prime pour l'entretien ménager - Isabelle Cameron

ATTENDU QUE madame Isabelle Cameron a donné son avis de fin de service pour l'entretien ménager le 26 avril et que depuis la municipalité de Nantes n'a pas trouvé de candidat pour faire l'entretien ménager des immeubles de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité de réitérer la prime temporaire hebdomadaire de 200\$ pour l'entretien ménager, en plus d'un 140\$ durant le service d'animation estivale et ce jusqu'au retour de l'employé attiré à l'entretien ménager.

QUE le conseil peut mettre fin aux nouvelles tâches à tout moment.

6 - SERVICE INCENDIE

24-05-164

6.1 - Offre d'achat d'un camion d'urgence usagé

À l'unanimité des élus le point est reporté.

24-05-165

6.2 - Entente intermunicipale d'entraide relative à l'équipe de sauvetage technique du service de sécurité incendie de la ville de Beauceville

ATTENDU QUE dans le but d'atteindre l'objectif 5, du schéma de couverture de risque, plus précisément l'onglet « autres risques de sinistres et à l'action 24, qui est d'adopter et de maintenir des ententes pour ce type d'opération spécialisée ».

ATTENDU QUE des démarches du préviosinistre ont été effectuées et que seule la ville de Beauceville a fait une offre de service;

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes à une entente intermunicipale avec la municipalité de Milan en matière de couverture incendie;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre d'entente intermunicipale sur une période de 5 ans pour le service d'incendie et ce pour le sauvetage technique.

QUE le maire, monsieur Daniel Gendron et le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, sont autorisés de signer l'entente au nom et pour la municipalité de Nantes.

QUE la municipalité de Milan soit facturée pour le service.

24-05-166

6.3 - Nettoyage des trottoirs du village par les pompiers

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser les pompiers de procéder au nettoyage des trottoirs du village de Nantes avec les équipements de la municipalité.

QUE les heures de travail des pompiers soient rémunérées à un taux d'intervention.

7 - SERVICE DE VOIRIE

24-05-167

7.1 - Offre de service pour la réparation d'asphalte sur le rang Saint-Joseph



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'une partie du chemin du rang Saint-Joseph nécessite des réparations d'asphalte;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les offres suivantes :

Pavage Garneau - 9 195,00\$ hors taxes - réparation complète

Pavage Garneau - 3 375,00\$ hors taxes - rapiéçage pour une surface de 160m²

Pavage Orichefqui - 5 100,00\$ hors taxes - rapiéçage pour une surface de 296,36m²

Pavage PB - 9 388,00\$ hors taxes - réparation complète

Pavage PB - 6 020,00\$ hors taxes - rapiéçage pour une surface de 238 m²

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de resurfaçage de la compagnie Pavage Orichefqui au montant de 5 100,00\$ hors taxes (5 863,72\$ taxes incluses).

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-320-00-625.

24-05-168

7.2 - Modification de l'entente de service avec la compagnie EXP dans le cadre du projet de la Yard (SHE-24000706-A0)

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire un contrôle de qualité durant les travaux sur le chemin de la Yard;

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'addenda à l'offre de service pour les plans et devis d'appel d'offres et services pendant la construction Chemin de la Yard – Travaux de remplacement de ponceaux Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement de la firme EXP telle que présentée et daté du 24 avril 2024.

24-05-169

7.3 - Achat de matériel granulaire de 6500t de type gravier pour le rechargement des chemins de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a procédé à une planification des travaux de rechargement pour la saison 2024 et a besoin de 6 500 tonnes de matériel granulaire de type gravier;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été faites, mais uniquement la compagnie, Excavation Clément Duquette inc. a soumissionné :

89 157,36\$ taxes incluses pour 6 500 tonnes de matériel granulaire de type gravier non livré;

131 199,93\$ taxes incluses pour 6 500 tonnes de matériel granulaire de type gravier livré;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus d'accepter l'offre de la compagnie Excavation Duquette inc. pour l'achat 6 500 tonnes de matériel granulaire de type gravier non livré au montant de 89 157,36\$ taxes incluses;

QUE l'inspecteur de voirie est autorisé de procéder à l'acquisition du matériel granulaire nécessaire pour le rechargement;

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-320-00-621.



N° de résolution
ou annotation

7.4 - Achat de matériel granulaire de 6000t de type carrière pour le rechargement des chemins de la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité de Nantes a procédé à une planification des travaux de rechargement pour la saison 2024 et a besoin de 6 000 tonnes de matériel granulaire de type carrière;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été reçues et les résultats sont :

Soumissionnaires	Lafontaine et Fils Inc	Groupe Colas Québec Inc	Excavatech Inc
Prix du matériel non livré (taxes incluses)	75 883,50 \$	108 306,45 \$	68 709,06 \$
Prix du matériel livré (taxes incluses)	145 696,32 \$	179 774,91 \$	113 066,42 \$

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus d'accepter l'offre de la compagnie Excavatech (9047-7480 Québec inc.) pour l'achat 6 000 tonnes de matériel granulaire de type carrière non livré au montant de 68 709,06\$ taxes incluses;

QUE l'inspecteur de voirie est autorisé de procéder à l'acquisition du matériel granulaire nécessaire pour le rechargement.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-320-00-621.

24-05-171

7.5 - Disposition de bien - vente de la rétrocaveuse

ATTENDU QUE la rétrocaveuse ayant pour numéro de série CAT0420DHBLN12886 n'est plus nécessaire à la municipalité étant donné l'achat récent d'un nouvel équipement pour la remplacer;

ATTENDU QUE monsieur Danny Gaboury a inspecté le véhicule et souhaite acheter la rétrocaveuse ayant pour numéro de série CAT0420DHBLN12886 pour un montant de \$10 000;

Il est proposé d'accepter l'offre de monsieur Danny Gaboury pour acheter de la municipalité la rétrocaveuse ayant pour numéro de série CAT0420DHBLN12886;

QUE la municipalité autorise le directeur général, monsieur Ali Mohammed Ayachi, à procéder à la vente rétrocaveuse ayant pour numéro de série CAT0420DHBLN12886 et signer au nom et pour la municipalité tout document nécessaire pour l'exécution de la présente résolution.

QUE l'acheteur renonce à poursuivre le vendeur advenant la découverte d'un vice;

QUE le bien est vendu sans garantie légale de qualité;

QUE l'acheteur achète le bien sans garantie contre les vices cachés prévue par l'article 1726 du Code civil du Québec;

QUE le bien est vendu aux risques et périls de l'acheteur.

La proposition est soumise au vote des élus présents :

- Monsieur Bruneau Hébert vote contre la proposition de résolution.
- Monsieur Richard Grenier, Monsieur Daniel Poirier et Madame Lynda Bouffard votent pour l'adoption de la proposition de résolution.



N° de résolution
ou annotation

24-05-173

24-05-174

24-05-175

À la majorité des élus présents, la proposition est résolue et adoptée.

7.6 - Acceptation d'offre de traçage des lignes de circulations

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire des travaux de traçage des lignes de circulation des routes asphaltées de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de service de la compagnie "Marquage Traçage Québec" au montant de 8 683,50\$ taxes comprises.

QUE le directeur général demande à la compagnie "Marquage Traçage Québec" un gel de prix sur stratification des travaux pour l'année prochaine.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-320-00-521.

7.7 - Demande de monsieur Michel Auger - rechargement sur le 3e rang

ATTENDU QUE monsieur Michel Auger ayant une propriété sur le 3e rang à Nantes, à fait ne demande afin que le service de voirie procède à un rechargement sur le 3e rang et son nivelage;

ATTENDU QUE l'inspecteur de voirie a inspecté le 3e rang et il recommande qu'il n'y ait pas de rechargement cette année;

À l'unanimité des élus présents, il est résolu de ne pas procéder au rechargement du rang 3 cette année.

7.8 - Réparation du bâtiment accessoire du centre communautaire de la municipalité située au 2371, rue Laval

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire du centre communautaire de la municipalité située au 2371, rue Laval nécessite une réparation;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été reçues;

- Porte et fenêtres Laugitech Inc. - 21 224,16\$ taxes incluses avec des portes à ouvertures intérieures

- Porte et fenêtres Laugitech Inc. - 22 057,72\$ taxes incluses avec des portes à ouvertures extérieures

- Construction Dany et Marie-Pier Inc. - 15 866,55 taxes incluses

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** madame Lynda Bouffard et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Construction Dany et Marie-Pier Inc, aux conditions établies dans la soumission numéro 067.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-701-00-522 et qu'afin de couvrir les dépassements budgétaires, une somme équivalente soit affectée du surplus non affecté.

7.9 - Réparation de l'asphalte à l'intersection de la rue Boutin et la rue Michel

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une réparation d'asphalte à l'intersection de la rue Boutin et la rue Michel;

ATTENDU QUE plusieurs soumissions ont été demandées et le résultat est :



N° de résolution
ou annotation

Pavage Garneau :

- Travaux de resurfacement 40mm pour une surface de 280m² - 7 190,00\$ (hors taxes)
- Travaux de pavage 65mm pour une surface de 280m² - 13 700,00\$ (hors taxes)
- Travaux de pavage 65mm pour une surface de 280m² et excavation de 24 pouces - 23 500,00\$ (hors taxes)

Pavage PB

- Travaux de rapiéçage sur 280m² - 4 500,00\$ (hors taxes)
- Travaux de réparation (arracher 3 pouces) et asphaltage (3 pouces) sur 280 m² - 10 920,00\$ (hors taxes)

Pavage Orichefqui (9460-4485 Québec Inc.)

- Travaux de rapiéçage sur 280m² - 7 000,00\$ (hors taxes)
- Travaux de réparation et asphaltage (3 pouces) sur 278 m² - 13 500,00\$ (hors taxes)

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Pavage PB Inc au montant de 12 555,27\$ taxes incluses pour enlever la vieille surface asphaltée et remettre un asphalte neuf d'une épaisseur de 3 pouces sur une superficie de 280m² à l'intersection de la rue Boutin et Michel.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-320-00-625.

24-05-176

7.10 - Réparation des bordures d'asphalte

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus d'accepter l'offre de la compagnie Pavage PB Inc pour le prix de 68,99\$, taxes incluses par mètre linéaire.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-320-00-625.

24-05-177

7.11 - Pose de ralentisseur de vitesse sur la rue Notre-Dame

8 - SERVICE D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

24-05-178

8.1 - Offre de service pour le nettoyage des conduites d'égouts

ATTENDU QUE les conduits d'égout de la municipalité nécessitent un nettoyage et que la municipalité a procédé et fait plusieurs demandes de prix;

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents d'accepter l'offre de la compagnie Enviro ML Inc. tel que présenté au montant de 7 632,84\$ taxes incluses et aux conditions établies dans le devis 1252.

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-415-00-521.

9 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE ZONAGE

9.1 - Dépôt du rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Les élus ont pris connaissance du rapport de l'inspectrice.

24-05-179

9.2 - Adoption du règlement no 505-24 modifiant le règlement de zonage no 399-12 afin de modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires.



N° de résolution
ou annotation

24-05-180

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Nantes a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 399-12 qui est entré en vigueur le 8 novembre 2012;

ATTENDU QUE le conseil de Nantes désire modifier certaines normes pour les bâtiments accessoires;

ATTENDU QUE le conseil désire régulariser le zonage du lot 5 738 097

ATTENDU QUE cette intention nécessite des modifications au règlement de zonage ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 13 février 2024;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté le 12 mars 2024 ayant pour résolution 24-03-100;

ATTENDU QU' une séance de consultation a été tenue le 9 avril 2024 et qu'il y a eu 0 personne à cette séance;

ATTENDU QU' un avis public aux intéressés ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire a été publié le 19 avril 2024;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents :

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 399-12 tel que modifié par tous ses amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La sous-section 7.3.3 intitulée Dimension et nombre est modifiée afin d'ajouter à la fin ce qui suit:

Nonobstant ce qui précède, une serre résidentielle est exclue du nombre des bâtiments accessoires, à condition que la superficie de celle-ci soit comprise dans les 30% de la superficie du bâtiment principal permise.

ARTICLE 3

Le plan de zonage intitulé NAN-ZON-3 est modifié afin que le lot 5 738 097 soit entièrement situé en zone M-11.

ARTICLE 4

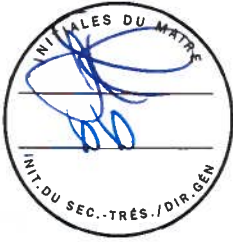
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Nantes, ce 14 mai 2024.

10 - PRÉSENTATION DES COMPTES

10.1 - Adoption des comptes

Sur la proposition de monsieur Daniel Poirier, **appuyée par** monsieur Bruneau Hébert, et à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Nantes approuve la liste des comptes à payer tels qu'énumérés dans la liste des dépenses à faire approuver telle que déposée, totalisant 202 854,52\$ et d'autoriser le



24-05-181
Nbre de pages
ou annotation

24-05-182

24-05-183

24-05-184

24-05-185

directeur général, greffier-trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

11 - RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

11.1 - Dépôt du rapport des activités financières au 14 mai 2024

Le directeur général explique le rapport des activités financières au 14 mai 2024

11.2 - Rapport des dépenses autorisées au registre du D.G. au 14 mai 2024

Le directeur général explique et dépose le rapport des dépenses autorisées de chaque responsable de département en vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 494-23 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenses.

12 - RAPPORT DU MAIRE

13 - DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

14 - COMPTE RENDU DES COMITÉS ET AUTRES

Madame Lynda Bouffard fait l'explication de l'événement du 11 mai 2024.

15 - DONS ET COMMANDITES

15.1 - Demande de commandite pour l'événement "Hommes forts" à Frontenac

ATTENDU QUE l'organisme festival de la relève 2024 (compétition d'hommes forts) souhaite organiser un événement dans notre région;

ATTENDU QUE l'événement se tiendra dans la municipalité de Frontenac, le 16 juin 2024 et que cet événement invitera des athlètes venant de toutes les régions du Québec.

Il est proposé par monsieur Richard Grenier, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents de faire un don de 250\$ au festival de la relève 2024 (compétition d'hommes forts).

QUE la dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

15.2 - Bénévolat pour le tour de Beauce

ATTENDU QUE la municipalité avait reçu une lettre de demande d'autorisation de passage le 8 février 2024 de "tour de Beauce" et que le conseil a autorisé le passage de cet événement sur son territoire le 13 février 2024;

ATTENDU QUE l'événement se tiendra le vendredi 14 juin 2024 et les organisateurs nécessitent un appuyé pour la sécurité du parcours;

Il est proposé par madame Lynda Bouffard, **appuyé par** monsieur Bruneau Hébert et résolu à l'unanimité des élus présents d'autoriser monsieur Richard Grenier d'appuyer la sécurité durant l'événement du "tour de Beauce" durant leur passage dans la municipalité.

15.3 - Demande de commandite pour la Fondation québécoise du cancer



N° de résolution
ou annotation

24-05-186

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la campagne corporative estrienne 2024 de la fondation québécoise du cancer;

ATTENDU QUE la fondation québécoise du cancer souhaite réaliser un projet de modernisation et d'amélioration des espaces de vie;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents de faire de don de 100\$ à la fondation québécoise du cancer.

15.4 - Remerciement aux bénévoles du 11 mai 2024

ATTENDU QUE les bénévoles, les élus et employés de la municipalité ont permis, grâce à leur généreuse contribution en temps, de rendre l'événement du 11 mai 2024, un événement inoubliable.

Il est proposé par monsieur Daniel Poirier, **appuyé par** monsieur Richard Grenier et résolu à l'unanimité des élus présents de remercier les bénévoles spécialement, monsieur Yvan Boucher et madame Vicky Grenier. De remercier, les élus, monsieur Daniel Gendron, monsieur Bruneau Hébert, monsieur Richard Grenier, madame Julie Rodrigue, madame Lynda Bouffard. De remercier, les employés l'équipe du service incendie et spécialement madame Isabelle Cameron.

Les élus remercient la participation de l'école de la Source ainsi que les écoliers de cette école pour avoir apporté leur aide à cet événement.

24-05-187

15.5 - Résultat du tirage du Brunch

ATTENDU QUE la municipalité a organisé un événement le 11 mai 2024, pour souligner la fête des Mères avec un tirage de participation;

Il est proposé par monsieur Bruneau Hébert, **appuyé par** monsieur Daniel Poirier et résolu à l'unanimité des élus présents de donner les prix de tirage au montant de 185\$.

QUE le comité de loisir et de culture est le responsable de la remise des prix aux gagnants.

16 - QUESTIONS DIVERSES

- Madame Martel, résidente du secteur Village, informe le conseil que le balayage en face de sa maison n'a pas été fait par la MTQ. Cependant, un représentant de ce dernier l'a informé qu'il sera fait prochainement. La mairesse suppléante, l'informe qu'effectivement c'est le MTQ qui est responsable du balayage de son côté, car elle est sur une route numérotée.

- Un résident du rang Saint-Joseph demande à ce que des trous sur le rang Saint-Joseph soient réparés. Le conseil l'informe que la voirie a déjà débuté le nivelage des rangs et que l'inspecteur de voirie sera avisé de sa demande.

- Monsieur Dallaire, résident de la rue Dallaire, demande à ce que le ponton sur la rue Dallaire soit nettoyé. Le conseil demande au directeur général de faire un suivi sur cette question. Il pose aussi la question sur l'enlèvement de l'asphalte dans sa rue. Le conseil lui répond qu'effectivement l'asphalte sera enlevé et un nivelage sera fait.

- Monsieur Quirion, résident du secteur Laval, demande à ce que les employés de la voirie fassent plus attention aux bordures dans son secteur. Le conseil demande au directeur général d'aviser l'équipe de voiries à ce sujet.

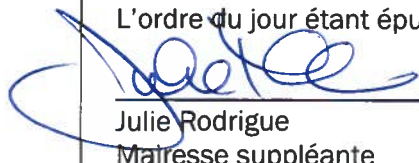


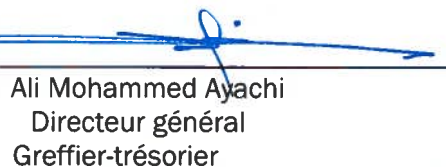
N° de résolution
ou annotation

- Monsieur Côté, propriétaire terrien de la municipalité de Nantes, remercie le conseil pour les résolutions en lien avec la réduction d'effectif à la sûreté du Québec dans la région du Granit.

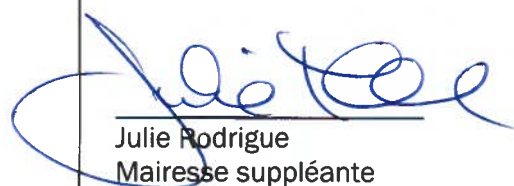
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.


Julie Rodrigue
Mairesse suppléante


Ali Mohammed Ayachi
Directeur général
Greffier-trésorier

Je, **Julie Rodrigue** atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Julie Rodrigue
Mairesse suppléante